

---

*Les Règles du Droit Canon & du Droit Civil, traduites en François, avec des explications & des commentaires sur chaque Règle. Par J. B. d'Antoine &c. 2. vol. in-4°. A Liège 1772.*

J. Dessain, Imprimeur & Libraire à la Bible d'or à Liège, vient de faire une nouvelle édition de cet ouvrage (\*) très-estimé des Jurisconsultes, & qui mérite de l'être par les grandes lumières qu'il répand sur les difficultés des Loix, & les routes assurées qu'il trace à l'administration de la Justice. La précision, la clarté, un style simple, mais coulant & agréable en font une espèce de merveille en ce genre, lequel ne jouit pas ordinairement de ces avantages, & qui pour l'intérêt de l'humanité en devrait jouir par préférence.

Le sens des Textes Latins, qui sont la base & le pivot de notre Jurisprudence, est rendu avec une exactitude & une énergie qui embrasse toute l'étendue, & qui exprime toute la sagesse de ces apophtegmes législatifs consacrés par l'antiquité, l'usage, le consentement des Sages & le respect des Peuples. Aux autres avantages de cette édition l'on a ajouté le choix du caractère, du papier, d'un arrangement ami des yeux & du goût.

---

(\*) On le trouvera aussi chez l'Imprimeur de ce Journal.